

COMMUNE DE GRIGNON

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
Du 12 septembre 2017**

Le douze Septembre Deux Mille Dix-Sept, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : BLANC Lina - BRUN Marcel – BUSALB Corinne – CHAPPE Corinne - CHRISTIN Gilles - GACHON Martine - KARST Bruno – MARCHAND Françoise – NICASTRO Marie – PAVIOL Franck - PETIT Brigitte – RIEU François - ROCIPON Denis - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : BRUNOD Dominique – DAL MOLIN Sylvie – DUCHINI Pierre – HUGARD Thierry – TARTARAT CHAPITRE Bernard.

Étaient excusés : CHAZELAS Pierre (*pouvoir à Corinne BUSALB*)

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

Madame le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si la séance est enregistrée. Madame BARBIN répond par l'affirmative.

Madame le Maire propose de voter le Procès-verbal du Conseil Municipal 31 juillet 2017. Il est approuvé à l'unanimité.

1) Eau - Transfert de la compétence Eau à la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1^{er} janvier 2018.

Rapporteur : Brigitte PETIT

Madame Le Maire donne lecture du projet de délibération.

François RIEU rappelle que lors d'un mandat précédent (2007), la compétence eau avait déjà été transférée au syndicat des Eaux de la Belle Etoile. Il insiste cependant sur l'attachement au travail en régie, qui permet aux communes d'être toujours autonomes et de maîtriser les tarifs. Le fait de regrouper des communes et appliquer un tarif commun n'est pas forcément intéressant et peut être inégal en fonction du secteur. Il faut faire une différence entre l'habitat permanent et l'habitat touristique très présent dans notre région. Cependant les communes n'ont pas beaucoup le choix.

Bruno KARST explique que le transfert eau à la communauté d'agglomération est une obligation dès 2018, contrairement à l'assainissement qui n'en était pas dans l'immédiat.

D'après François RIEU, confier la gestion de certaines compétences à des syndicats ne changent pas grand-chose, il faut simplement faire en sorte de ne pas augmenter les tarifs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la prise de compétence « Eau » par la Communauté Agglomération Arlysère au 1er janvier 2018.

2) Modification du règlement 2017 - 2018 des Services Périscolaires relatifs cantine

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Françoise MARCHAND, 1^{er} Adjoint déléguée à l'école, la jeunesse et l'action sociale, donne lecture du projet de délibération.

Elle rappelle le règlement validé lors du précédent Conseil Municipal et explique qu'il avait été oublié de préciser que le tarif « Grignolains » s'appliquait aussi aux « Monthiolains » de petite section en raison de la convention signée entre les deux communes.

Corinne BUSALB demande l'effectif des enfants de Monthion en petite section, Françoise MARCHAND répond 5 enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du règlement des services périscolaires 2017-2018.

3) Modification du Règlement intérieur du personnel communal

Rapporteur : Denis ROCIPON

Denis ROCIPON, 4ème Adjoint délégué au personnel et aux finances, donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que le règlement avait été validé lors du Conseil Municipal du 07 juin 2017. Des modifications s'imposaient sur la durée annuelle du travail effectif et sur la durée annuelle des congés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications du règlement validé initialement le 07 juin 2017.

4) Recrutement d'un rédacteur territorial contractuel pour exercer les fonctions de secrétaire général, en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Denis ROCIPON, 4ème Adjoint délégué au personnel et aux finances, donne lecture du projet de délibération.

Il explique que suite au départ de Madame Frédérique CARRABIN, occupant le poste de Directrice Générale des Services au grade de rédacteur, il a fallu procéder à un appel aux candidatures. Il précise que le Conseil Municipal avait créé un emploi permanent de Secrétaire Général destiné à être occupé par un agent relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Cependant, malgré les mesures de publicité règlementaires effectuées auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie, la commune de Grignon n'a reçu aucune candidature de fonctionnaire territorial disposant d'une première expérience professionnelle dans le domaine du secrétariat général d'une Commune. De ce fait, la commune a été contrainte de recruter un agent contractuel.

Bruno KARST précise que cet agent est recruté au même indice que le précédent agent et que de ce fait, le budget attribué aux charges salariales reste inchangé.

Denis ROCIPON informe que cet agent prendra ses fonctions au 18 Septembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer le contrat pour une durée d'un an.

5) Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Denis ROCIPON, 4ème Adjoint délégué au personnel et aux finances, donne lecture du projet de délibération.

Il expose le sujet en expliquant que suite au gel des crédits de l'état, tous les contrats aidés ne seront pas reconduits.

Afin de faire face à l'accroissement d'activité dû au passage à 4 jours des rythmes scolaires et à la durée de la plage horaire scolaire quotidienne allongée, il propose de créer un emploi en Contrat à durée déterminée de 1 mois renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer le contrat pour une durée d'un mois renouvelable.

6) Questions diverses

- A la suite du passage de l'ouragan IRMA, l'AMF, dans un communiqué de presse invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes de cet ouragan.

Dans ce cadre, Martine BERTHET, Maire d'Albertville et Présidente de l'Association des Maires du bassin d'Albertville, propose de faire un don à hauteur de 5000 euros au titre de cette association. Elle souhaiterait, dans un premier temps, avoir l'avis des Maires du bassin à ce sujet.

François RIEU considère que vu la bonne trésorerie de l'association, le don peut être fait sans souci financier.

- Denis ROCIPON souhaite revenir sur le sujet d'accroissement d'activité au niveau du service périscolaire et propose, lors des prochains recrutements, de privilégier des contrats à temps partiel plus modulables, car il est difficile de caler un grand nombre d'heures sur 4 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 18h56.
